

✦ À VOUS LA RÉGION



Recrutez
un apprenti
dans votre entreprise

Et faites une belle rencontre
professionnelle

apprentissage.iledefrance.fr

 **île de France**
Demain s'invente ici

L'APPRENTISSAGE, de nouvelles perspectives pour votre entreprise !

- ↻ **Recrutez** un jeune selon vos besoins et adapté à votre culture d'entreprise
- ↻ **Intégrez** de nouvelles compétences à votre entreprise
- ↻ **Transmettez** vos savoir-faire, votre culture et vos méthodes
- ↻ **Contribuez** à la formation d'un futur salarié
- ↻ **Participez** à l'insertion professionnelle des jeunes

Vous pouvez bénéficier d'avantages financiers

UNE AIDE RÉGIONALE AU RECRUTEMENT DE 1 000 €

- ↻ **par apprenti** pour l'intégralité du contrat,
- ↻ **pour les entreprises de moins de 250 salariés** recrutant un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire

UNE PRIME RÉGIONALE À L'EMPLOYEUR DE 1 000 €

- ↻ **par apprenti** et par année de formation,
- ↻ **pour les entreprises et les associations** de moins de 11 salariés,
- ↻ **pour les collectivités territoriales** de moins de 5 000 habitants

UNE AIDE « TPE JEUNES APPRENTIS » DE 1 100 € PAR TRIMESTRE :

- ↻ **pour un apprenti** mineur, la 1^{ère} année de formation,
- ↻ **pour les entreprises** de moins de 11 salariés

DES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES

Un crédit d'impôt d'apprentissage s'appliquant la première année du cycle de formation de l'apprenti pour les diplômes ou titres à finalité professionnelle équivalents au maximum à un BTS ou un diplôme des IUT

Plus d'informations sur apprentissage.iledefrance.fr
ou contactez le  **N° 010 18 18 18**

Exemple

Une entreprise de moins de 11 salariés recrute un apprenti supplémentaire (comparé au nombre d'apprentis au 1^{er} janvier de l'année en cours). À la fin de la période d'essai de l'apprenti, elle pourra prétendre à :
↻ 1 000 € au titre de l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire,
↻ 1 000 € par apprenti par an au titre de la prime aux employeurs d'apprentis (car elle avait auparavant 1 apprenti dans l'établissement).

Apprentissage

= une formation de qualité en CFA
+ une expérience professionnelle

↻ pour les jeunes de 15 à 25 ans

↻ des centaines de diplômes accessibles
(du CAP au BAC+5 en passant par les grandes écoles d'ingénieurs, de commerce et de journalisme)

↻ des secteurs très variés
artisanat, métiers d'art, gastronomie, métiers de pointe, métiers de service...



Nos développeurs de l'apprentissage à votre écoute

Interlocuteurs privilégiés de votre entreprise, 100 développeurs de l'apprentissage sillonnent l'Île-de-France pour étudier les offres et demandes d'embauche et mettre en relation les jeunes et les entreprises concernant les modalités et le suivi du contrat. Ils peuvent aussi jouer un rôle de médiation afin de dénouer des situations difficiles.

Pour être mis en relation :
apprentissage.iledefrance.fr



Rendez-vous sur **apprentissage.iledefrance.fr!**

Déposez une offre d'apprentissage et
vous serez mis en relation avec un CFA

**Pour toute autre question,
contacter le**  **0 810 18 18 18**

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h00
à 19h00, des conseillers
répondent à toutes vos questions
sur l'apprentissage.



Région Île-de-France

Unité Développement
Direction de l'apprentissage
et de l'emploi
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**